Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE**	**Fiche de déclaration d'une manifestation de moins de 1500 personnes**	Date mise à jour Page : 1/3

Cette fiche concerne :
- Les manifestations sportives, récréatives et culturelles organisées sur la voie publique.
- Les manifestations organisées dans les ERP prévus pour un autre type d'organisation.
Réunissant ***moins de 1500 personnes.***

Pour les manifestions à caractère « sensible », de part leur thématique, leur public où le lieu d'organisation, il conviendra d'utiliser le dossier des manifestations de plus de 1500 personnes.

Informations générales sur la manifestation

Nature de la manifestation :

Date :

Horaires (heure de début / heure de fin) **:**

Lieu de la manifestation (champ, terrain de sport, voies publiques, bâtiment, ...) :

Communes(s) (si nécessaire adresse complète) :

Nombre de spectateurs & participants attendus :

Personne à contacter (organisateur)

Nom :

Fonction :

Adresse :

Numéros de téléphone (fixe + portable) :

Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation :

Courriel :

Suppléant

Nom :

Fonction :

Adresse :

Numéros de téléphone (fixe + portable) :

Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation :

Courriel :

Dispositif de sécurité prévu

Déviation, coupure de routes, … ◯ **OUI** ◯ **NON**
Si oui lesquelles :

Postes de secours & dispositifs d'assistance à personnes ◯ **OUI** ◯ **NON**

Moyen de secours et de lutte contre l'incendie ◯ **OUI** ◯ **NON**

Service d'ordre ◯ **OUI** ◯ **NON**

Si oui, préciser la personne responsable et ses coordonnées :

Dispositif anti intrusions véhicules ◯ **OUI** ◯ **NON**

Contrôle des accès à toutes les entrées du site ◯ **OUI** ◯ **NON**

Autres mesures de sécurités prévues par la réglementation en vigueur (préciser lesquelles) :

Fiche à transmettre pour information au maire de la commune concernée et 2 mois avant la date de la manifestation.
Nb : le délai peut être différent pour les manifestations sportives (*cf guide des manifestations)*

pref-manifs-agen@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement d'Agen.
pref-manifs-villeneuve@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement de Villeneuve.
pref-manifs-marmande@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement de Marmande.
pref-manifs-nerac@lot-et-garonne.gouv.fr pour l'arrondissement de Nérac.
ddsp47@interieur.gouv.fr pour les communes d'Agen – Le Passage d'Agen - Boé – Bon Encontre – Villeneuve sur Lot – Bias - Pujols
ggd47@gendarmerie.interieur.gouv.fr pour les autres communes

Rappel aux organisateurs

Il est impératif de se conformer **aux recommandations du SDIS de Lot-et-Garonne** indiquées dans la *Fiche I du Guide des manifestations soumises à déclaration ou autorisation* du département de Lot-et-Garonne, téléchargeable sur le site internet de la préfecture.